À PIED
À VÉLO
VILLE ACTIVE

Vélo Québec

Plan de déplacement

École de la Seigneurie

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Ville de Blainville

À pied, à vélo, ville active est un programme visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens.

Mandataire du programme dans votre région :

Nature-Action QUÉBEC

Avant-Propos

Le présent document a été rédigé dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*, programme visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment autour des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens. Il s'agit d'un outil de communication permettant de faire état de la situation du transport actif et des pistes de recommandations pour le territoire désigné. Nous espérons que la portée de ce plan permettra de rejoindre l'ensemble de la communauté et de l'encourager à utiliser le transport actif de façon courante.

À vos pieds, à vos vélos… Prêt ?

Remerciements

Vélo Québec tient à remercier ses nombreux partenaires pour leur appui dans le développement de *À pied, à vélo, ville active*. La réalisation de ce plan de déplacement n'aurait pu être possible sans le concours d'organismes et individus engagés pour l'amélioration de la santé et de la sécurité de nos enfants.

Nous remercions tout particulièrement la direction, le personnel, les parents et les élèves de l'école de la Seigneurie pour leur précieuse collaboration.

À pied, à vélo, ville active est une initiative de Vélo Québec rendue possible grâce à l'appui de Québec en Forme.

NATURE-ACTION QUÉBEC remercie également pour leur collaboration le Service de police de la Ville de Blainville, les services municipaux de la Ville de Blainville et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI).

Nous tenons également à remercier ceux et celles qui ont participé à la marche de repérage le 22 mars 2013 :

M. Michel Courchesne, directeur
Mme Renée Léonard, parent bénévole
Mme Geneviève-Claude Parayre, parent bénévole
Mlle Ariel Ouimet, 4 ans, future élève
M. Jonathan Leggitt, régisseur au transport, CSSMI
M. Dany Ouellet, sergent du Service de Police de la Ville de Blainville
M. David Marra-Hurtubise, chargé de projet Nature-Action Québec

Table des matières

1. ÉTAT DE LA SITUATION **4**
1.1 CARACTERISTIQUES DE L'ECOLE 4
Caractéristiques générales *4*
Caractéristiques physiques *6*
Carte 1 : Répartition géographique des élèves *6*
1.2 PORTRAIT GENERAL DU SECTEUR 8
Carte 2 : Portrait général du secteur *9*
1.3 INVENTAIRE DES MESURES D'INTERVENTION (EXISTANTES ET PROJETEES) POUR LE TERRITOIRE DE L'ECOLE DE LA SEIGNEURIE 11
Tableau 1 : Identification des mesures en aménagement qui favorisent le transport actif *11*
Tableau 2 : Identification des mesures de sensibilisation qui favorisent le partage de la route *12*
Carte 3 : Localisation des mesures d'intervention (existantes et projetées) et des enjeux pour le territoire de l'école de la Seigneurie *13*

2. ENJEUX ET PISTES DE SOLUTIONS **14**
Tableau 3 : Enjeux et pistes de solutions *14*
Carte 4 : Localisation des enjeux et des pistes de solutions pour le territoire de l'école de la Seigneurie *18*
Photos des endroits ciblés *19*

ANNEXES **21**
ANNEXE 1 22
ANNEXE 2 35
ANNEXE 3 37

1. État de la situation

1.1 Caractéristiques de l'école

Caractéristiques générales

Nom :	De la Seigneurie
Commission scolaire :	de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Nombre d'élèves :	455
Nombre d'employés (personnel et enseignants) :	45
Type d'école :	de quartier
Transport scolaire : Oui Nombre d'élèves :	203
Nombre d'autobus/taxi(s) scolaire(s) :	5 autobus et 4 berlines
Nombre de brigadiers scolaires adultes :	Aucun
Nombre de brigadiers scolaires écoliers :	Aucun
Proportion d'élèves qui fréquentent le service de garde :	12%

Mise en contexte

À l'école de la Seigneurie, plus de 102 élèves sont marcheurs, soit environ 22%. Ces élèves marcheurs proviennent du quartier résidentiel dans lequel l'école se situe. Certains élèves se situent en zone à risque. Il s'agit des élèves qui doivent traverser la voie ferrée pour se rendre à l'école.

Au moment de la marche de repérage, effectuée le 22 mars 2013, le directeur de l'école, M. Michel Courchesne est à l'écoute des inquiétudes des parents et est très concerné par la sécurité aux abords de l'école.

Parmi les inquiétudes et enjeux soulevés, on retrouve :

- Une circulation élevée à l'heure de la rentrée des classes le matin devant l'école dans le débarcadère parents.
- La circulation est aussi accentuée par les travailleurs qui veulent rejoindre le stationnement de la gare de Blainville plus au Sud sur la rue de la Mairie.
- Le volume de circulation est aussi élevé et certaines problématiques sont soulevées près de l'accès à la cour d'école via le passage piétonnier sur la rue du Chemin du Roy.

- Plusieurs petites problématiques mineures sont identifiées sur les trajets qui sont empruntés fréquemment par les élèves et les parents qui marchent.

De plus, une bonne partie du bassin d'élèves est située de l'autre côté du chemin de fer et les élèves doivent le traverser pour venir à l'école. Pour l'année scolaire en cours, ces élèves résident dans une zone à potentiel de risque déclarée par la commission scolaire. Ces élèves sont donc transportés même s'ils sont à l'intérieur de la zone de marche. Nous avons profité de l'occasion de la marche de repérage pour aller observer sur le terrain si la traverse du chemin de fer répond aux critères de sécurité que la CSSMI applique de façon uniforme sur l'ensemble de son territoire.

De plus, la marche de repérage a permis d'identifier des corridors scolaires pour sécuriser les trajets des élèves marcheurs dans tout le quartier. Des pistes de solutions pour des aménagements sécuritaires accompagnés d'actions de sensibilisation en sont ressorties.

La volonté de promouvoir le transport actif sécuritaire à l'école de la Seigneurie est grande. La direction bénéficie d'un appui important des parents bénévoles et souhaite que des actions soient faites pour que parents et enfants puissent marcher en toute sécurité sur le chemin de l'école.

Caractéristiques physiques

Source : Google maps, imagerie 2013.

Légende
E : entrée principale
e : entrée des élèves
SG : entrée du service de garde
P : stationnement du personnel

Carte 1 : Répartition géographique des élèves

Source : Google maps, imagerie 2013.

Note : À la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, la zone de marche pour les élèves du primaire est de 1,6 km à pied autour de l'école, ce qui équivaut approximativement à 1,2km à vol d'oiseau.

Légende

: Domicile d'élève
: École

1.2 Portrait général du secteur

L'école de la Seigneurie située sur la rue de la Mairie se retrouve dans un secteur résidentiel au cœur de la ville de Blainville. Plusieurs services municipaux sont à proximité de l'école. Voici une brève description des éléments qui le caractérisent (voir carte 2) :

- La vitesse est limitée à 30 km/h sur toutes les rues.
- Il n'y a aucun corridor scolaire existant. Par contre, voici la liste des tronçons qui sont à l'étude pour le devenir :
    - rue du Général Allard entre la rue de la Mairie et le chemin de fer du côté Sud;
    - 62^{e} avenue Est entre le chemin de fer et la rue Jean Desprez du côté Nord;
    - rue du Petit-Bonheur entre la 62^{e} avenue Est et le chemin du Plan Bouchard du côté Est.
- Il n'y a aucun brigadier scolaire pour desservir cette école
- Plusieurs parcs sont situés dans le secteur :
    - Parc de la Seigneurie qui partage l'espace de la cour d'école ;
    - Parc Maurice-Tessier devant l'école où il y a un terrain de soccer, un terrain de soccer junior ainsi qu'un terrain de baseball ;
    - Parc Équestre situé sur le chemin du Plan Bouchard ;
    - Parc Coulombe accessible par la rue du Petit-Bonheur.

- La voie ferrée traverse le chemin du Plan Bouchard et un passage piétonnier rejoignant la 62^{e} avenue et la rue du Général Allard.
- Les installations de sécurité pour la voie ferrée sont toutes en place aux deux traverses (barrières pour les piétons et voitures, lumières clignotantes et signalisation) et respectent les critères de sécurité pour la définition des zones à potentiel de risque de la commission scolaire pour les élèves de 8 ans et plus. Cependant, afin que la traverse du chemin de fer soit considérée sécuritaire pour les 5 à 7 ans, un brigadier scolaire devrait être en place pour faire traverser les élèves. En 2012-2013, ce sont 79 élèves de 5 à 12 ans qui sont véhiculés en transport scolaire à cause de cette zone à potentiel de risque.
- Selon l'horaire de l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT), le train croise chemin du Plan Bouchard et la traverse de piéton à la 62^{e} avenur aux alentours de 7h35 chaque matin de semaine, ce qui coïncide avec l'heure où les élèves se dirigent vers l'école.
- Parmi les services municipaux à proximité, on retrouve l'hôtel de ville, le centre de la petite enfance La Rose-des-Vents, la bibliothèque, l'aréna, une piscine intérieure municipale et le centre communautaire.
- Plusieurs pistes cyclables sont aménagées dans le quartier dont la route verte qui longe la voie ferrée et vous pouvez vous référer à l'annexe 1 afin d'y consulter la carte.

Carte 2 : Portrait général du secteur

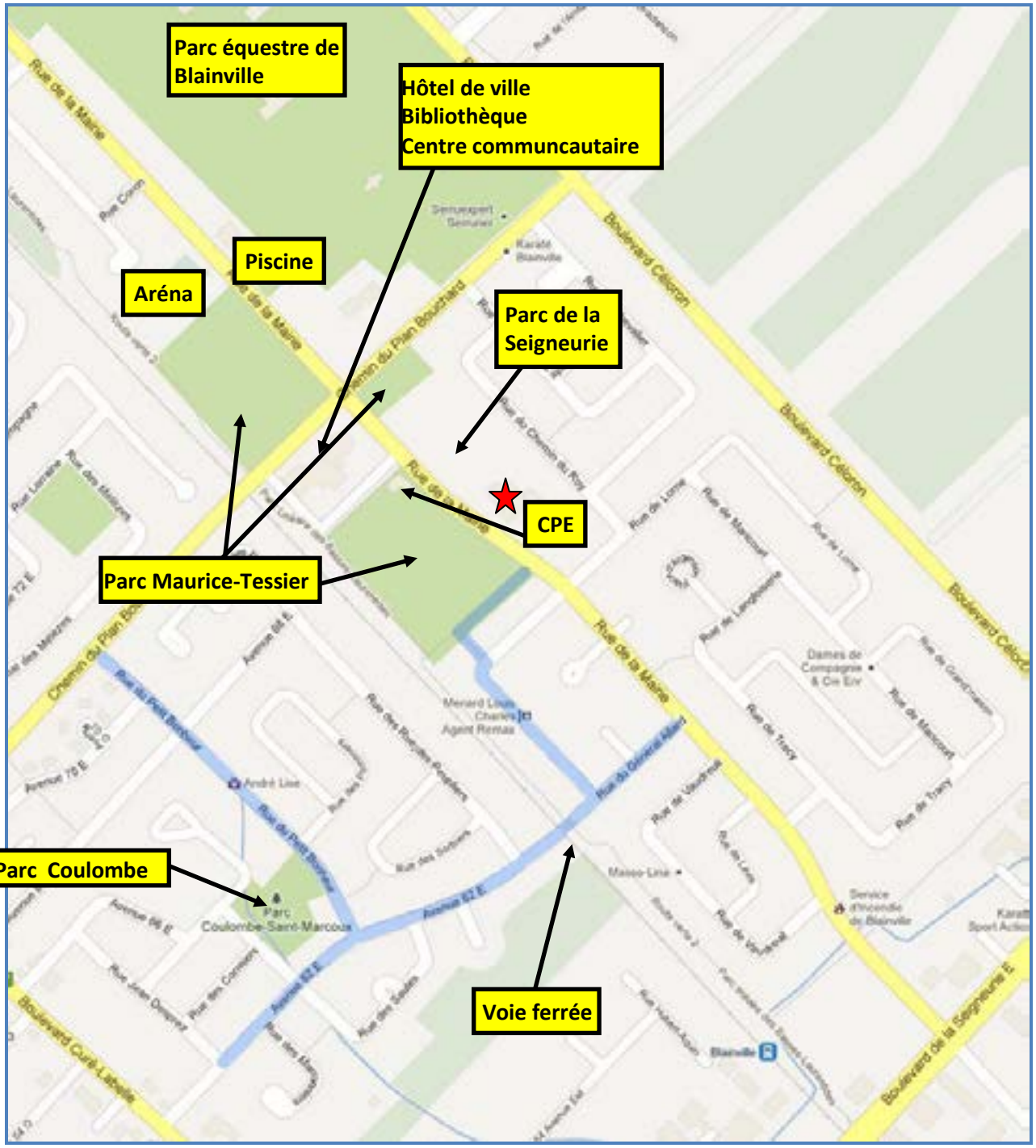

Source : Google maps, imagerie 2013.

Légende

★ : École de l'Aquarelle

▬ : Emplacement des corridors scolaires à prévoir

Mise en contexte

À la ville de Blainville, le transport actif est un dossier prioritaire. Depuis quelques années, en collaboration avec les écoles et avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, des aménagements en faveur de la sécurité de tous ont été réalisés aux abords des écoles. Le service de police travaille étroitement en prévention auprès des écoles et des actions pour la promotion de la sécurité et du partage de la route sont effectuées chaque année, surtout au moment de la rentrée scolaire.

De plus, avec l'adoption de sa politique environnementale en novembre 2011, la Ville de Blainville entend mettre sur pied un plan d'action sur l'économie d'énergie qui intégrera entre autres l'objectif d'optimiser les déplacements des personnes en favorisant le transport actif, le transport collectif et le covoiturage. Elle souhaite aussi poursuivre les initiatives visant à réduire les émissions de GES en encourageant les modes de transport actif (marche et vélo).

Finalement, toujours dans le souci de sécuriser et rassurer les citoyens, surtout les plus jeunes, la Ville de Blainville a revitalisé le programme Parent-Secours en l'instaurant dans tous les milieux de garde familiaux affiliés avec le Centre de la petite enfance La Rose des Vents. En 2010, bénéficiant de l'habilitation sécuritaire déjà acquise par tous leurs employés, les 112 garderies en milieu familial, réparties sur l'ensemble du territoire blainvillois, sont devenues simultanément des foyers-refuges pour les enfants et aînés. La liste complète des adresses Parents-Secours ainsi que la carte se trouve en annexe du présent document.

Avec le programme *À pied, à vélo, ville active*, la ville est heureuse de pouvoir récolter les informations qui permettront de continuer de cibler les bonnes actions afin de favoriser le transport actif au sein de sa collectivité.

1.3 Inventaire des mesures d'intervention (existantes et projetées) pour le territoire de l'école de la Seigneurie

Tableau 1 : Identification des mesures en aménagement qui favorisent le transport actif

Emplacement	Intervention	Acteurs concernés	Réalisation	Photos des interventions déjà réalisées
Le territoire de la ville de Blainville	Relance du programme « Parents-Secours » en partenariat avec les milieux de garde familiaux reconnus	Service de police et Centre de la Petite Enfance La Rose des Vents	Déjà réalisé	PARENTS-SECOURS
Voir la liste des corridors scolaires à la section 1.2	Corridors scolaires dont les principales caractéristiques sont : -Un sentier délimité au sol sur chaussée partagée -Une signalisation clairement indiquée -Une interdiction de stationner en tout temps du côté du sentier -Un déneigement prioritaire	Administration municipale	Printemps 2013	
Terrain de l'école	Révision de la signalisation aux abords des écoles	Commission scolaire	Annuellement	
Rue de la Mairie	Installation d'un afficheur de vitesse à panneau solaire	Administration municipale	Déjà réalisé	
Devant l'école	Aménagement d'un débarcadère parent	Commission scolaire et administration municipale	Déjà réalisé	

Tableau 2 : Identification des mesures de sensibilisation qui favorisent le partage de la route

Emplacement	Intervention	Acteurs concernés	Réalisation	Photo
Le territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	Campagne de sensibilisation « M'as-tu vu ? » pour le respect de la signalisation en zone scolaire de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ)	Commission scolaire et service de police	Annuellement en février	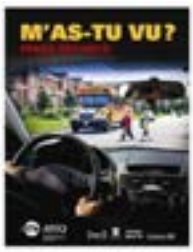
Le territoire de la Ville de Blainville	Campagne de sensibilisation « Je marche en sécurité pour ma santé » pour réduire le taxi parental entre le domicile et l'école	Service de police	Déjà réalisé	
Le territoire de la Ville de Blainville	Promotion de la campagne La rue pour tous. Le service de police distribuera de l'information devant chaque école de Blainville pour sensibiliser les usagers de la route à la courtoisie et la sécurité entre automobilistes, cyclistes et piétons.	Service de police	Printemps 2013	

Carte 3 : Localisation des mesures d'intervention (existantes et projetées) et des enjeux pour le territoire de l'école de la Seigneurie

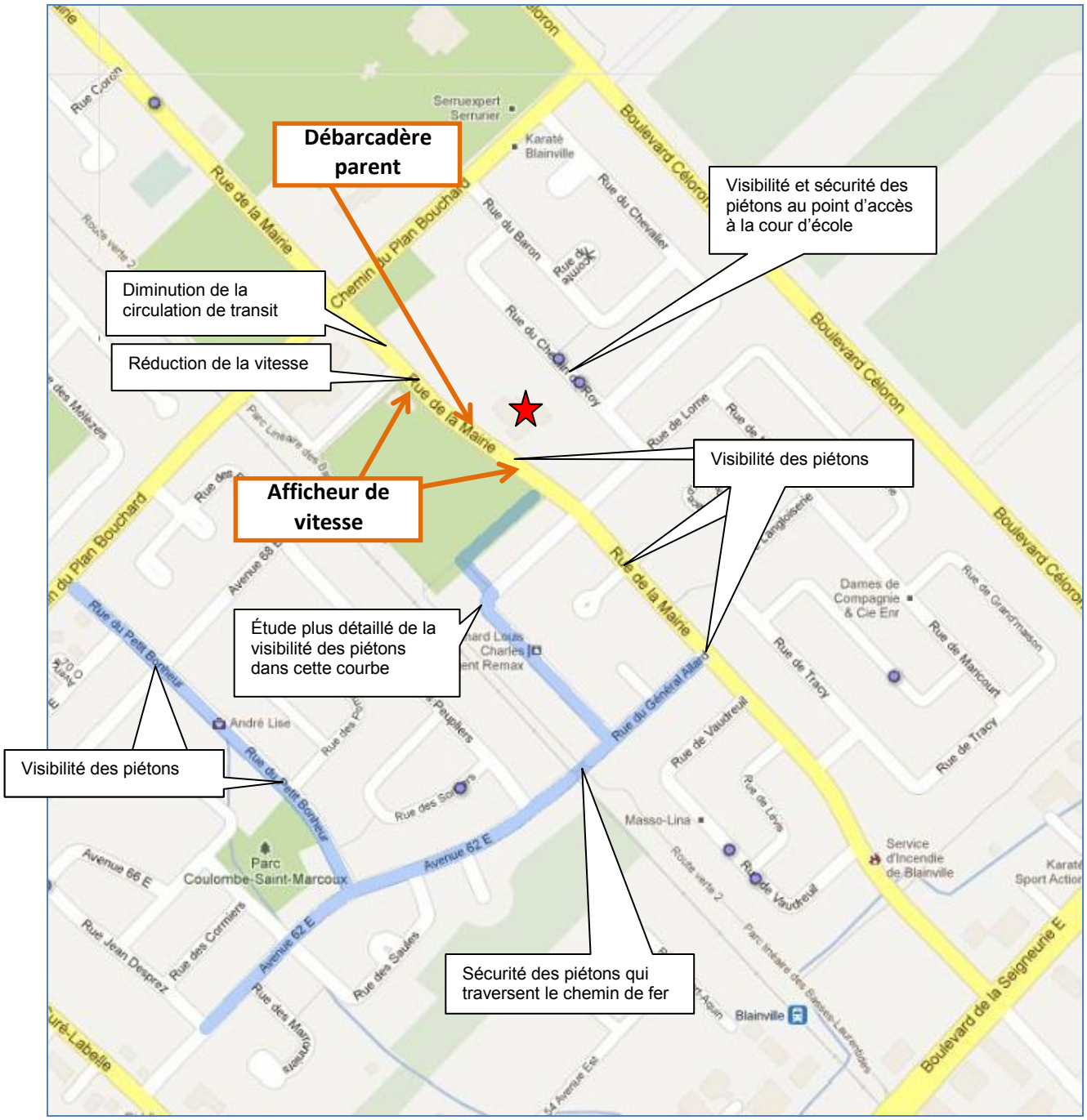

Source : Google maps, imagerie 2013.

Légende

★ : École de l'Aquarelle

● : Parents-Secours

▬ : Emplacement des corridors scolaires à prévoir

□ : Enjeux

2. Enjeux et pistes de solutions

Les pistes de solution ci-dessous ne concernent que le territoire à proximité de l'école. Elles sont le fruit des réflexions provenant des travaux lors des rencontres entre les différentes organisations concernées et des constats observés par les acteurs lors de la marche de repérage. En aucun temps ces pistes de solutions sont définitives, il s'agit de recommandations.

Tableau 3 : Enjeux et pistes de solutions

Pistes de solutions		Emplacement	Enjeux	Pistes de solutions		
				École et commission scolaire	Municipalité	Service de police
1	2	L'ensemble de la zone de marche autour de l'école	Améliorer la visibilité des élèves marcheurs sur les rues fortement empruntées par ceux-ci.	Informer et inciter les élèves marcheurs à utiliser les trajets scolaires sécuritaires.	Aménager des corridors scolaires qui seront identifiés clairement par des panneaux de signalisation. Ces corridors auront la particularité de posséder un sentier clairement identifié pour les élèves sur la chaussée, avec une interdiction de stationner sur ce côté de rue durant la l'année scolaire, et d'être déneigés en priorité. Se référer à la carte 2 pour connaître les rues projetées.	
3		Devant l'école	La traverse de piétons qui se trouve au début de la zone scolaire au Sud de l'école n'est pas bien indiquée.		Ajouter un panneau de signalisation sous l'affiche zone scolaire et limite de vitesse 30 km/h pour les automobilistes qui vont en direction Nord.	

Pistes de solutions	Emplacement	Enjeux	Pistes de solutions		
			École et commission scolaire	Municipalité	Service de police
4	Devant l'école	Volume important de circulation de transit à cause de la gare de Blainville et vitesse des automobilistes.		Il est recommandé d'aménager des passages piétonniers surélevés aux traverses de piétons qui se trouvent à déjà aux entrées de la zone scolaire afin de décourager la circulation de transit et la vitesse devant l'école. Cette piste de solution semble pertinente puisque les problèmes de vitesse persistent même avec les mesures déjà en place telles que la signalisation de la zone scolaire et les afficheurs de vitesse à panneau solaire. De plus, cette proposition semble plus adéquate que l'aménagement de simples dos d'ânes.	
5 6	Rue du Chemin du Roy	Visibilité du point d'accès à l'école		Les affiches de signalisation sur la clôture sont enterrées par la neige, il faudrait les remonter. De plus, nous recommandons l'ajout d'une affiche indiquant que le passage piétonnier est un accès à la cour d'école.	Continuer la surveillance policière dans le secteur et faire respecter les indications d'interdiction d'arrêt qui sont affichés près de l'accès à la cour.
7		Sécurité des piétons		Puisqu'il y a beaucoup d'élèves qui utilise l'accès à la cour sur la rue du Roy mais que la rue est peut-être trop étroite pour l'implantation d'un corridor scolaire, il serait suggéré de marque la rue d'une ligne de rive sur le côté Ouest et de déneiger ce corridor piétonnier afin que la rue ne soit pas plus étroite encore.	

Pistes de solutions		Emplacement	Enjeux	Pistes de solutions		
				École et commission scolaire	Municipalité	Service de police
8	9	Traverse de chemin de fer au bout de la 62e avenue et traverse de chemin de fer sur le chemin du Plan Bouchard	Les élèves de 5 à 12 ans qui doivent traverser le chemin de fer pour aller à l'école sont considérés en zone à potentiel de risque. Cependant, selon les normes de la CSSMI, tous les éléments de sécurité (lumières, signalisation, barrières) sont en place pour qu'il soit sécuritaire que les élèves de 8 à 12 ans puissent traverser.	Éliminer la zone à potentiel de risque si tous les critères de sécurité sont maintenant respectés pour les 8 à 12 ans et pour les 5 à 7 ans si un brigadier est présent.	L'ajout d'un brigadier permettrait d'enlever la zone à potentiel de risque pour les élèves de 5 à 7 ans, pourrait atténuer le sentiment d'insécurité de tous les parents du secteur et les inciter à laisser les enfants marcher vers l'école.	
10		Intersection de la rue de la Mairie et de la rue Dieppe	Visibilité des piétons qui traversent la rue de la Mairie à cet endroit.		Ajouter un marquage au sol pour la traverse de piétons.	
11		Intersection rue du Général-Allard et rue de la Mairie	Visibilité des piétons qui traversent la rue de la Mairie à cet endroit.		Ajouter un marquage au sol pour la traverse de piétons.	
12					Étudier la possibilité de rapprocher l'arrêt sur la rue du Général-Allard plus près de l'intersection.	

Pistes de solutions	Emplacement	Enjeux	Pistes de solutions		
			École et commission scolaire	Municipalité	Service de police
13 14 15 16 17	Rue du Général-Triquet	Pour les élèves qui traverseraient le chemin de fer, deux trajets sont possibles. Il était prévu que les élèves longent la rue du Général-Allard pour traverser la rue de la Mairie à l'intersection. Cependant, nous avons observé que plusieurs parents qui marchent avec leur enfant vont utiliser la rue du Général-Triquet, le passage piétonnier dans le parc Maurice-Tessier et traverser la rue de la Mairie à la traverse de piétons devant l'école.	Les observations lors de la marche de repérage nous ont amené à recommander une étude plus en profondeur qui serait mené par le service de police et les professionnels de la sécurité de la CSSMI. En effet, le trajet de la rue du Général-Triquet semble plus sécuritaire, mais le coude au centre du tronçon pourrait sembler trop étroit et serré pour la sécurité des marcheurs. Noter qu'il est suggéré d'implanter le corridor scolaire du côté Ouest.	Il serait préférable de ne garder qu'un corridor scolaire, soit le trajet le plus sécuritaire selon les experts du service de police et de la CSSMI. De plus, si le trajet de la rue du Général-Triquet est choisi, il faut s'assurer du déneigement du passage piétonnier dans le parc Maurice-Tessier. Il faut aussi sécuriser la traverse de piéton devant l'école. Nous recommandons un passage piétonnier surélevé.	Participer aux recommandations pour le choix du trajet scolaire le plus sécuritaire.
18	Intersection de la rue du Petit-Bonheur et de la rue des Pommiers	Visibilités des piétons qui traversent.		Visibilité des piétons qui traversent la rue des Pommiers à cet endroit.	
19	Intersection de la rue du Petit-Bonheur et de la 68e avenue	Visibilités des piétons qui traversent.		Visibilité des piétons qui traversent la 68e avenue à cet endroit.	

Carte 4 : Localisation des enjeux et des pistes de solutions pour le territoire de l'école de la Seigneurie

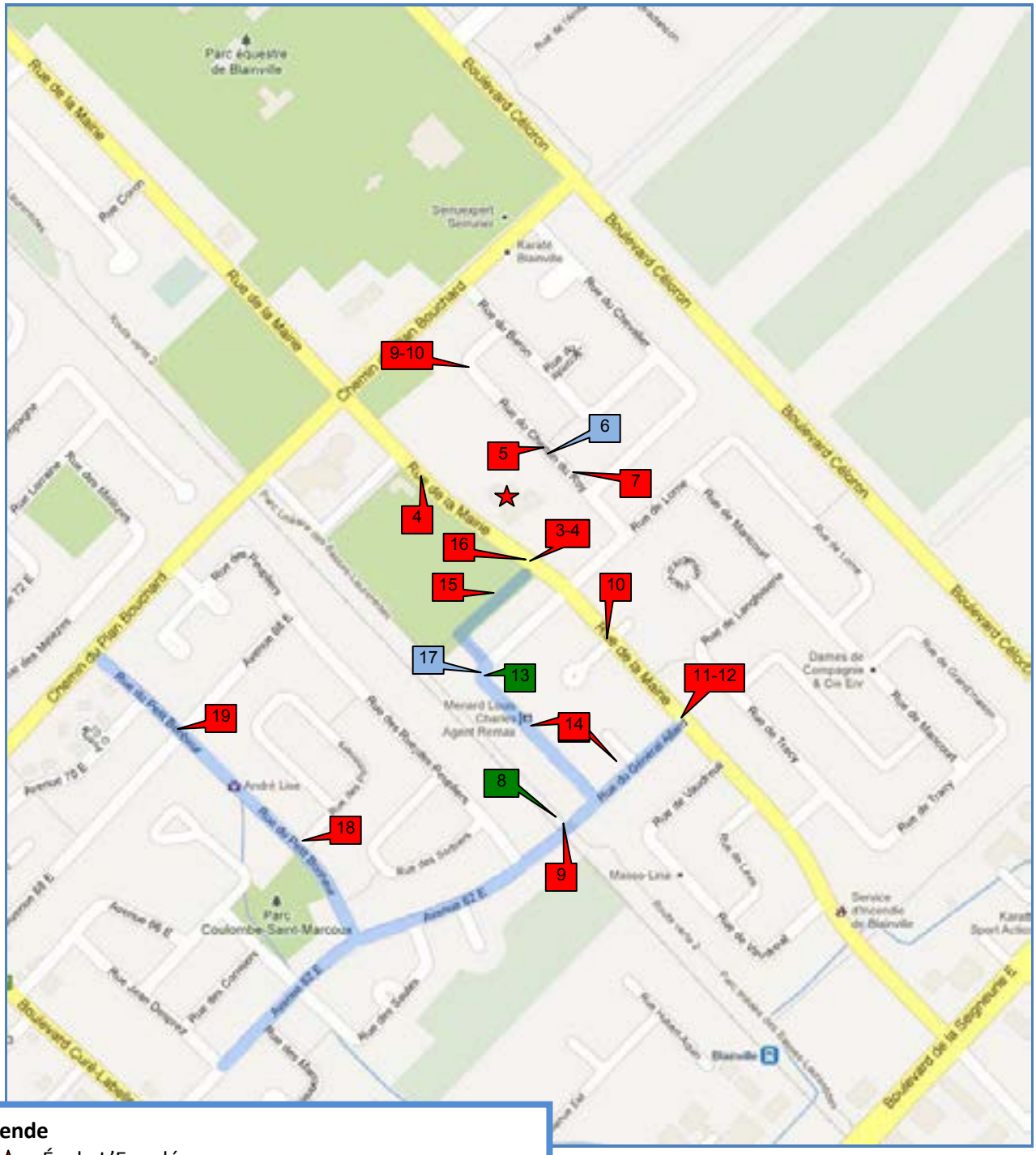

Légende

- ★ École L'Envolée
- 2 Pistes de solutions* - Municipalité
- 2 Pistes de solutions* - École et commission scolaire
- 2 Pistes de solutions* - Service de police
- Corridor scolaire projeté

*Le numéro correspond au numéro de la piste de solution (voir Tableau 3).

Photos des endroits ciblés

Point d'accès à la cour d'école par la rue du Chemin du Roy. Les affiches de signalisation ne sont plus visibles à cause de la neige.

Intersection de la rue de la Mairie et de la rue du Général-Triquet. Nous recommandons d'étudier la possibilité de rapprocher l'arrêt de l'intersection.

Traverse de piétons sur la voie ferrée entre la rue du Général-Allard et la 62e avenue.

Courbe sur la rue du Général-Triquet.

Traverse de piéton au début de la zone scolaire au Sud de l'école sur la rue de la Mairie. Il est suggéré de la surélever.

Débarcadères pour les parents sur la rue de la Mairie devant l'école.

Annexes

INDEX ANNEXES

ANNEXE 1
Rapport d’expertise de stationnement vélo

ANNEXE 2
Carte et liste des adresses Parents-Secours

ANNEXE 3
Fiche de suivi

Rapport de visite pour l'installation de stationnements pour vélos

ÉCOLE de la Seigneurie

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Blainville
Mars 2013

À pied, à vélo, ville active est une initiative de Vélo Québec rendue possible grâce au soutien et à l'appui financier de :

Québec EN FORME

Transports Québec

Table des matières

INTRODUCTION **24**

RAPPORT DE VISITE POUR L'INSTALLATION DE STATIONNEMENTS POUR VELOS **25**

1. ÉTAT DES LIEUX 26

1.1 Emplacement de l'école *26*

1.2 Environnement urbain *27*

1.3 Stationnement existant *28*

2. RECOMMANDATIONS 29

3. ÉQUIPEMENTS 30

3.1 Types de supports recommandés *30*

3.2 Autres recommandations *30*

4. RECOMMANDATIONS GENERALES 31

4.1 Autres dispositifs pour accroître l'utilisation et améliorer la sécurité *31*

REFERENCES 31

ANNEXES **32**

A) PROCEDURES POUR L'ACQUISITION DE SUPPORTS 33

B) PREVENTION DU VOL 34

C) PROMOTION 34

Introduction

Le plan de stationnement pour vélos est offert dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active* via les activités *Mon école à pied, à vélo*. Depuis 2005, *À pied, à vélo, ville active* vise à renverser la tendance à l'inactivité chez les jeunes Québécois en faisant la promotion des déplacements actifs auprès d'eux et de leurs parents, et en leur offrant des moyens concrets pour y arriver.

Une partie essentielle de la promotion du transport actif est de s'assurer que les étudiants et le personnel scolaire ont un endroit sécuritaire et approprié pour verrouiller leur vélo. Des études ont démontré que le problème de vol de vélo a un effet dissuasif majeur sur l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens.

Une grande majorité des vélos volés ne sont pas cadenassés à l'infrastructure appropriée (arbres, clôtures, etc.). Des supports à vélos conformes, installés à un endroit adéquat peuvent donc considérablement réduire les vols.

Rapport de visite pour l'installation de stationnements pour vélos

École de l'Aquarelle
30 mars 2013

Adresse: 930, rue de la Mairie
Blainville, Québec
J7C 3B4

Contact : Monsieur Michel Courchesne, directeur

Nombre d'élèves : 455

Nombre d'employés: 45

Date de la visite : vendredi 22 mars 2013

Sommaire :

Nombre de places lors de la visite : Inconnu.

Nombre de places totales recommandé : entre 24 et 92 places.

Résumé des recommandations :

- remplacement des supports à vélos inadéquats ;
- installation de repères visuels ;
- distribution d'information sur l'utilisation des supports à vélo.

Visite effectuée par : David Marra-Hurtubise
Nature-Action Québec
12 805 du Parc, Mirabel, QC, J7J 1P3
450-437-7320 ou meapav.laurentides@nature-action.qc.ca

1. État des lieux

1.1 Emplacement de l'école

L'école de la Seigneurie située sur la rue de la Mairie se retrouve dans un secteur résidentiel au cœur de la ville de Blainville. Plusieurs services municipaux sont à proximité de l'école. Le parc de la Seigneurie se trouve directement dans la cour de l'école. Le support à vélos se trouve contre le mur de l'école dans un endroit clôturé. Il est donc sécuritaire pour les élèves de se rendre au stationnement vélo.

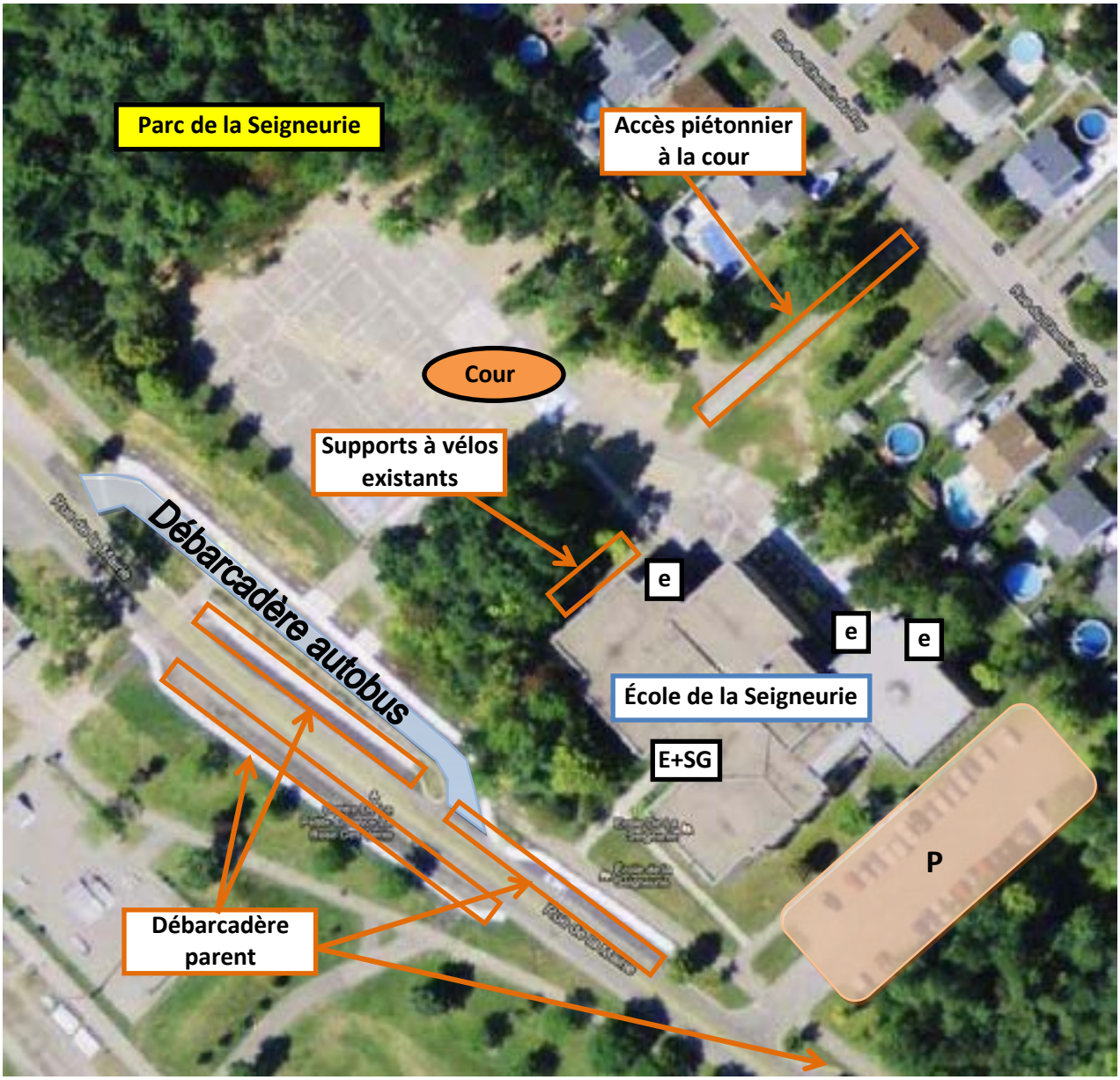

Source : Google maps, imagerie 2013.

Légende
E : entrée principale
e : entrée des élèves
Sg : entrée du service de garde
P : stationnement du personnel

1.2 Environnement urbain

Plusieurs pistes cyclables parcourent le quartier. La vitesse est limitée à 30 km/h sur toutes les rues avoisinantes. La carte du quartier suivante illustre les pistes cyclables ainsi que les passages piétonniers existants.

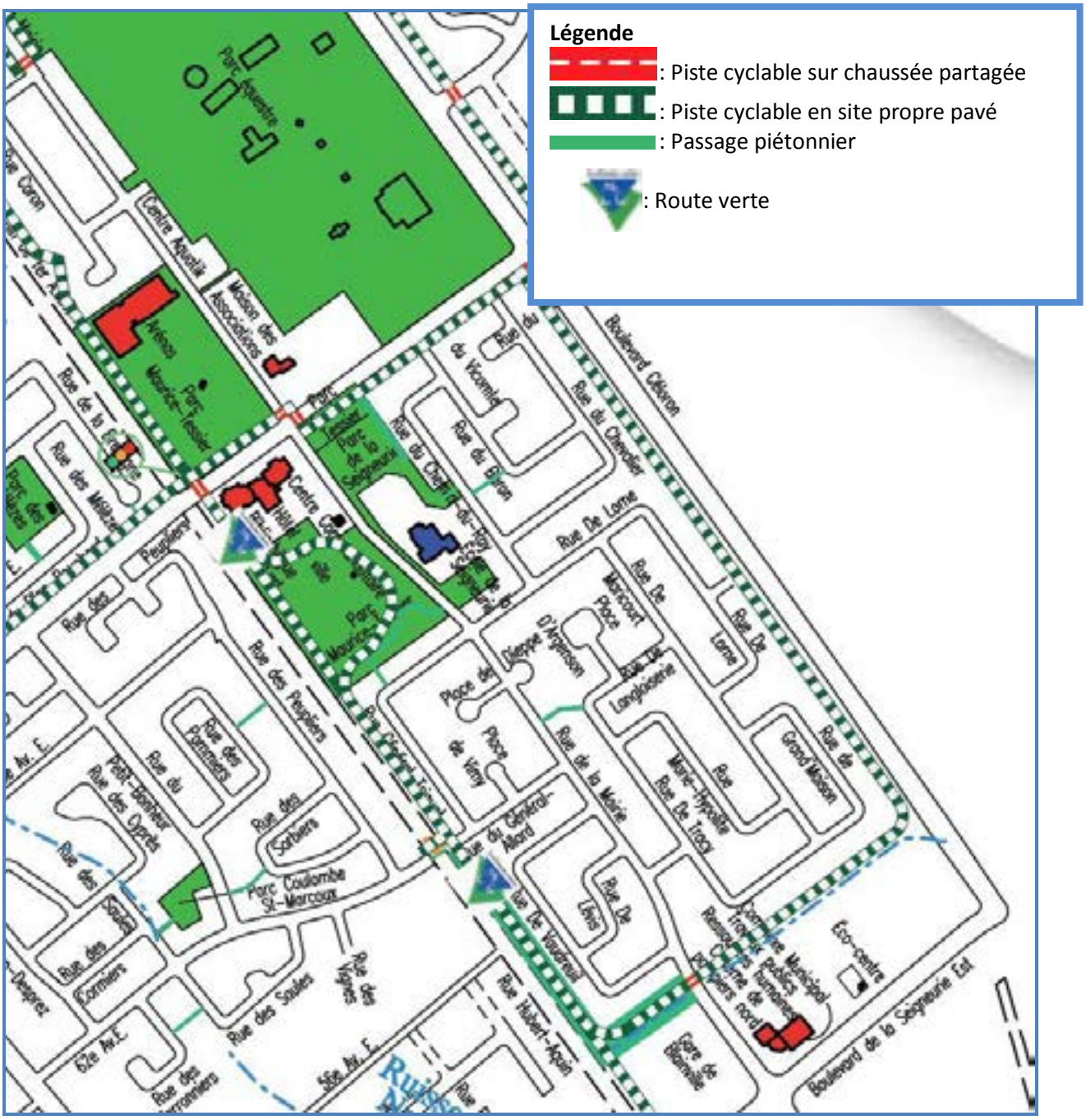

Source : Carte du réseau cyclable de Blainville 2010 http://blainville.ca/citoyens/cartographie/

1.3 Stationnement existant

Pour des raisons hors de notre contrôle, la visite d'expertise a dû avoir lieu alors que le site était enneigé. Toutefois, il a quand même été constaté que:

- l'école possède un nombre inconnu de places de stationnement vélo situées le long d'un mur de l'école dans un site gazonné et clôturé;

- une seule entrée donne l'accès au stationnement vélo;

- les supports, de type trombone ne sont pas ceux recommandés par Vélo Québec;
- selon M. Courchesne, il n'y aurait pas de vandalisme;
- le stationnement est visible à partir des fenêtres de l'école;
- Environ 100 élèves n'ont pas droit au transport scolaire et une trentaine d'entre eux utilisent les supports selon M. Courchesne;
- il n'y a aucune indication ni repère visuel pour indiquer le stationnement vélo.

2. Recommandations

Nature-Action Québec recommande :

- de maintenir le nombre de places entre 24 et 92 puisque, selon le *Guide technique Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes*, pour les établissements d'enseignement, Vélo Québec recommande au minimum 1 place de stationnement pour 5 à 20 étudiants et 1 place pour 10 à 40 employés;
- de se départir des supports à vélos inadéquats et d'installer des supports recommandés à la section 3.1 du présent document car les supports en place ne permettent pas de cadenasser adéquatement les vélos et pourraient même les endommager;
- d'installer des repères visuels pour le corridor cyclable ainsi que pour le ou les stationnements vélo;
- de distribuer de l'information sur l'utilisation des supports à vélo;

3. Équipements

3.1 Types de supports recommandés

- Râtelier de type CP-3 ou CP-7

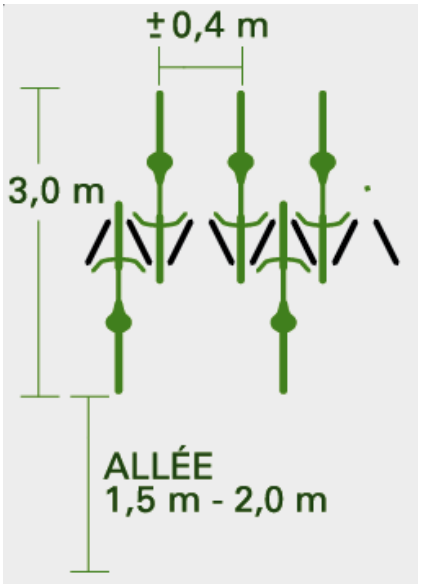

Capacité de ce type de support : 3 ou 7 vélos.

Surface d'ancrage : béton, asphalte, pavé, gazon, criblure de pierre.

Avantages :
- facile de cadenasser le cadre et la roue avant avec un cadenas en U;
- il supporte le vélo debout avant qu'il ne soit cadenassé;
- offre une haute densité de stationnement.

Inconvénients :
- manœuvre de stationnement plus difficile vu le chevauchement des guidons;
- difficile à utiliser avec un petit cadenas en U ainsi qu'avec un vélo à gros pneus ou avec un cadre spécial;
- accumulation de débris au sol.

3.2 Autres recommandations

Nous recommandons de marquer adéquatement le sol dans le stationnement à l'aide des symboles appropriés (bicyclettes et chevrons), pour rappeler la présence des cyclistes aux automobilistes et inciter les véhicules à moteur à libérer les emplacements destinés aux vélos (voir l'exemple ci-contre).
Nous recommandons également d'indiquer à l'aide de pancartes la présence des stationnements vélo (voir exemple ci-contre).

4. Recommandations générales

Dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*, nous encourageons l'école de la Seigneurie à organiser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'usage adéquat des supports à vélo auprès des élèves et des membres du personnel, au moment de l'installation des supports et, de façon récurrente, au printemps et à la rentrée scolaire.

Vélo Québec recommande de prévoir des espaces supplémentaires pour répondre à la demande et aux besoins futurs. Le gestionnaire de l'édifice doit vérifier les contraintes relatives à l'aménagement de stationnements vélo, notamment les restrictions réglementaires.

4.1 Autres dispositifs pour accroître l'utilisation et améliorer la sécurité

- Afin de concurrencer adéquatement les arbres et le mobilier urbain (rampes, bancs, poteaux de signalisation, etc.), le support à vélos est placé le plus près possible de l'entrée de l'édifice, idéalement à moins de 15 m et au maximum à 50 m.
- Le stationnement est facilement accessible de la rue, hors des zones piétonnes, et son accès minimise les croisements avec les voitures et les piétons.
- Idéalement, le stationnement est abrité sous un auvent ou une marquise, ou est situé à l'intérieur de l'édifice.
- Pour des raisons de sécurité, le stationnement est à la vue des passants, ou surveillé par un gardien (les caméras de surveillance dissuadent peu les voleurs; par contre, en cas de vol récurrent, les caméras permettent d'identifier le ou les voleurs).

Références

Vélo Québec Association (2009). *Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes – Guide technique*, Montréal, 168 p. http://www.velo.qc.ca/fr/expertise/publications-techniques

Mode d'emploi : stationnements pour vélos : www.velo.qc.ca/documents/OVB10_stationnement.pdf

Opération vélo-boulot : www.velo.qc.ca/veloboulot

Annexes

a) Procédures pour l'acquisition de supports

Voici quelques pistes à explorer pour financer vos prochaines installations.

1. Le Fond ÉCO-IGA offre la possibilité de déposer une demande de financement pour tout projet qui vise la protection, la conservation et la valorisation de l'environnement, incluant les transports durables. Pour être mis au courant du prochain appel à projets en janvier 2013, suivez le lien suivant : http://www.jourdelaterre.org/category/touslesjours/1-fonds-eco-iga/2-projet-regulier/2-formulaires-projet-regulier/

2. Les caisses Desjardins offrent des dons et commandites. Pour une demande : http://www.desjardins.com/fr/a_propos/profil/engagement/commandites/

3. La Fondation Jeunes-Projet offre une subvention d'un maximum de 500$ pour des projets de nature environnementale. Le projet doit être présenté et fait par les jeunes. Il y a donc une possibilité de faire participer des groupes sportifs ou environnementaux de l'école pour obtenir cette subvention. Visitez l'adresse suivante : http://www.jeunes-projet.qc.ca/dev/p_progrUMAV.php

4. Opération enfant soleil offre des subventions dont l'appel d'offre annuel se fait entre le 1er septembre et le 15 octobre. Visitez : http://www.operationenfantsoleil.ca/index.php/fr/demande-doctrois/informations-generales-et-periodes-dappel-de-projets

b) Prévention du vol

Pour bien cadenasser votre vélo

Tout d'abord, investir dans un cadenas de bonne qualité (il s'agit de votre police d'assurance en fait !) - le cadenas en U est le modèle le plus recommandé.

- Attacher la roue avant avec le cadre au support.
- Enlever ou attacher solidement toutes les pièces qui peuvent être détachées manuellement.
- Remplacer les détaches rapides (quick release) par des boulons (roues et selle).

Optimiser l'utilisation des râteliers :

Afin d'optimiser ce type de support, l'idéal est de mettre la roue avant de votre vélo dans le support, et surtout d'attacher le cadenas en U tel que montré dans la photo ci-dessous : le côté où se trouve le dispositif de verrouillage vers le cadre et non au niveau du support. Ainsi, il sera plus facile d'insérer un autre vélo dans l'espace voisin du vôtre, de l'autre côté du support.

c) Promotion

L'arrivée des nouveaux supports à vélo peut parfois passer inaperçue. N'hésitez surtout pas à informer les parents et enseignants, que ce soit à travers un bulletin d'information ou une lettre! Créer un petit événement visant à faire l'inauguration des supports à vélos peut aussi être fort intéressant. En plus d'informer les élèves, parents et l'équipe-école sur cette nouvelle infrastructure, cela démontrera que l'école a répondu à une préoccupation qu'est le vol de vélo.

Annexe 2
CARTE ET LISTE DES ADRESSES PARENTS-SECOURS

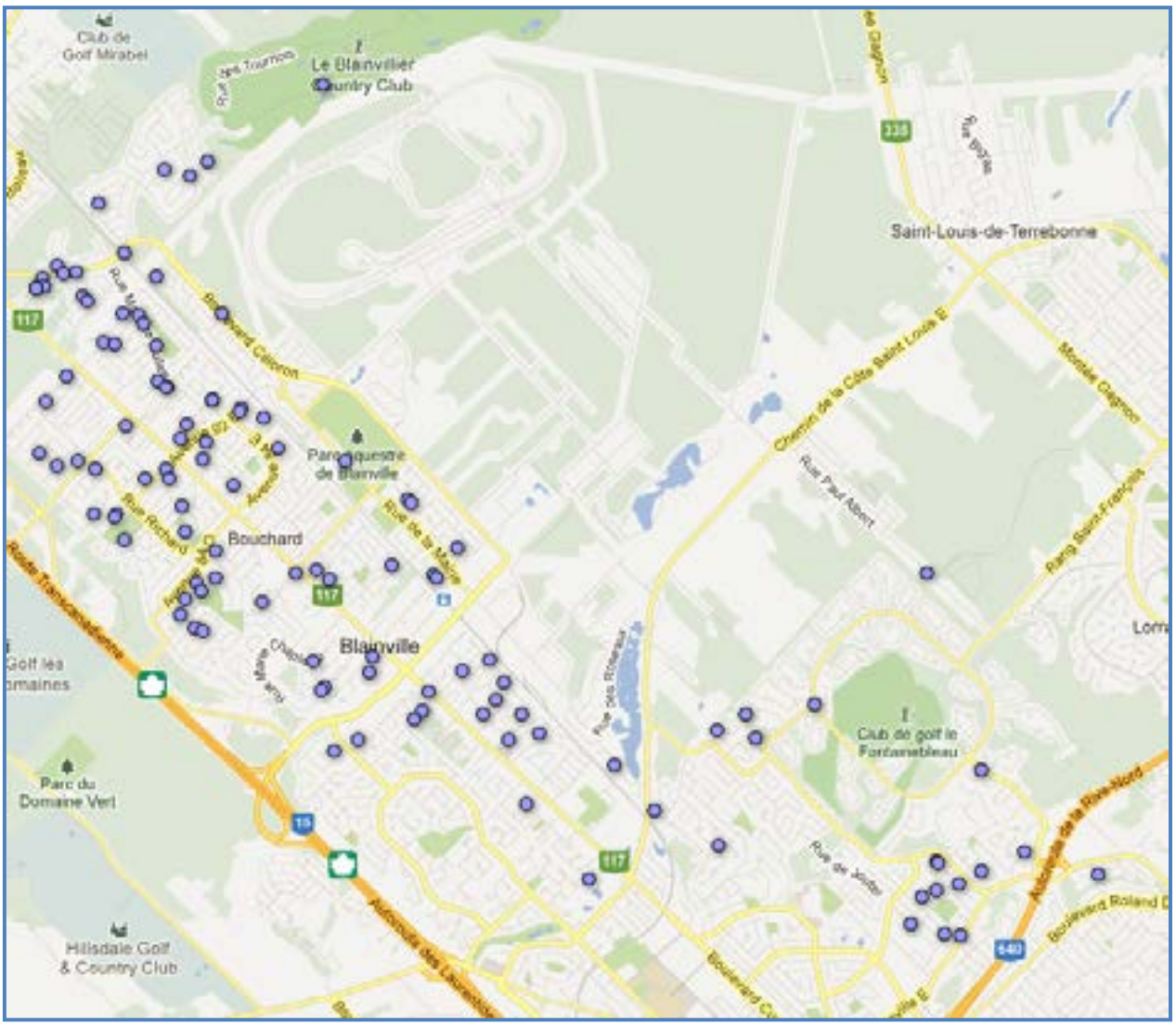

175, boul. de Fontainebleau, Blainville, J7B 1Y5	21, rue Dumont, Blainville, J7B 1G7
59, des Grives, Blainville, J7C 3M1	67, rue de la Picardie, Blainville, J7C 0B9
72, rue de L'Artois, Blainville, J7C 4P8	142, boul. des Châteaux, Blainville, J7B 1K9
2, rue Michel-Duclos, Blainville, J7B 1N6	21, 46e Avenue Ouest, Blainville, J7C 1L3
40, 46e Avenue Est, Blainville, J7C 1L2	50, rue de Talcy, Blainville, J7B 0A2
1, rue Claude-Jutras, Blainville, J7C 5K5	18, rue de la Picardie, Blainville, J7C 0A9
39, rue Andrée, Blainville, J7C 3M3	35, rue de l'Alsace, Blainville, J7C 4Z9
152, rue du Blainvillier, Blainville, J7C 4X9	1099, rue Gilles Vigneault, Blainville, J7C 2X8
1, rue George-Heriot, Blainville, J7C 0G9	43, rue des Verdiers, Blainville, J7C 5V5
1426, rue Jean-Paul-Riopelle, Blainville, J7C 5V4	1368, rue Maurice-Cullen, Blainville, J7C 4R3
5, 37e Avenue Est, Blainville, J7C 5Z4	13, rue Marie-Hypolite, Blainville, J7C 4H7
21, 53e Avenue Ouest, Blainville, J7C 1M7	5, rue de la Picardie, Blainville, J7C 0A9
11, rue des Jonquilles, Blainville, J7C 2Z9	189, rue Paul Albert, Blainville, J7E 4H5

23, rue Jeanne-Bonfond, Blainville, J7B 1N7	89, 56e Avenue Ouest, Blainville, J7C 1N2
31, rue Daniel, Blainville, J7C 1W2	717, rue Alcide-Sauvé, Blainville, J7C 5S9
21, des Camelias, Blainville, J7C 4T4	7, rue de l'Alsace, Blainville, J7C 4Z9
27, rue des Chardonnerets, Blainville, J7C 6A4	59, des Ducats, Blainville, J7C 5B5
53, 39e Avenue Est, Blainville, J7C 5Z1	37, 101e Avenue Est, Blainville, J7C 0J8
64, 92e Avenue Est, Blainville, J7C 5J7	5, rue Paul-Émile Borduas, Blainville, J7C 4W3
6, rue Roméo-Pilon, Blainville, J7C 5P1	27, rue des Grives, Blainville, J7C 1Y8
25, rue Jeanne-Bonfond, Blainville, J7B 1N7	49, Jean Dallaire, Blainville, J7C 4T6
65, rue des Grives, Blainville, J7C 3M1	59, 101e Avenue, Blainville, J7C 4X5
26, rue Yvon-Cousineau, Blainville, J7B 1S5	49, rue des Forges, Blainville, J7C 1S1
1416, rue Jean-Paul-Riopelle, Blainville, J7C 5N8	5, rue des Nénuphars, Blainville, J7C 5V3
53, rue Dubreuil, Blainville, J7B 1C3	16, 92e Avenue Ouest, Blainville, J7C 3T8
13, rue François-Baillairgé, Blainville, J7C 5X9	7, rue François-Baillairgé, Blainville, J7C 5X9
1032, rue de la Mairie, Blainville, J7C 3B7	26, rue Hector-Maisonneuve , Blainville , J7A 0A2
5, rue des Sorbiers, Blainville, J7C 5E4	34, Georges Hériot, Blainville, J7C 0G9
606, rue Frontenac, Blainville, J7C 3A4	20, rue Anne-Hébert, Blainville, J7C 4P1
1380, rue Maurice-Cullen, Blainville, J7C 4R3	1434, rue Jean-Paul-Riopelle, Blainville, J7C 5V4
1093, rue Gilles Vigneault, Blainville, J7C 2X8	88, Marie Chapleau, Blainville, J7C 1N1
26, rue du Voltigeur, Blainville, J7C 5P4	61, 92e Avenue Est, Blainville, J7C 5J7
1, 111e Avenue Ouest, Blainville, J7C 1Z7	18, rue des Deniers, Blainville,
35, chemin du Musée, Blainville, J7C 3Q7	37, rue des Girolles, Blainville, J7C 5W7
6, rue des Bolets, Blainville, J7C 5E8	87, rue de la Picardie, Blainville, J7C 0G6
21, rue Ambroise-Filion, Blainville, J7B 1V1	1341, rue Maurice-Cullen, Blainville, J7C 4R1
1247, rue Jacques-Desrosiers, Blainville, J7C 3B2	25, Jean Marc Dansereau, Blainville,
67, rue Bruchési, Blainville, J7B 1C5	18, 66e Avenue Est, Blainville, J7C 1P3
25, rue d'Évreux, Blainville, J7C 5P3	1402, boul. Céloron, Blainville, J7C 5N8
1301, boul. Céloron, Blainville, J7C 5C6	747, boulevard du Curé-Labelle, Blainville, J7C 2K2
94, 56e Avenue, Blainville, J7C 1N1	37, rue Paul-Mainguy, Blainville, J7C 5S7
27, rue Roméo-Pilon, Blainville, J7C 5P2	1180, rue Vianney, Blainville , J7C 3P9
42, 111e Avenue Ouest, Blainville, J7C 4Z7	19, de Vaudreuil, Blainville, J7C 4A8
25, rue De Vaudreuil, Blainville, J7C 4A4	103, rue Dubreuil, Blainville, J7B 1H7
265, rue de la Sarre, Blainville, J7B 1Y6	17, rue Louise-Carrier, Blainville, J7C 4R2
47, rue Jean Marc Dansro, Blainville, J7C 4M3	28, rue du Chemin-du-Roy, Blainville, J7C 4R4
15, rue Françoise-Loranger, Blainville, J7C 4W6	12, rue de Varennes, Blainville, J7B 1H9
8, 70e Avenue Est, Blainville, J7C 1R3	1207, boul. Céloron, Blainville, J7C 4Z1
33, rue des Dinars, Blainville, J7C 5R3	34, 46e Avenue Ouest, Blainville,
1365, boul. Céloron, Blainville, J7C 5C6	72, rue Montcalm, Blainville, J7C 2R6
26, rue de Sorel, Blainville, J7B 2A2	1, rue d'Évreux, Blainville, J7C 5L2
71, rue des Liards, Blainville, J7C 0C4	48, rue de la Picardie, Blainville, J7C 0B9
40, rue Marcel-Vidal, Balinville, J7C 5M9	39, rue Yves-Tessier, Blainville, J7C 5W9
1251, rue Richard, Blainville, J7C 3J5	14, rue Marcel-Dubé, Blainville, J7C 4W4
44, rue du Chemin-du-Roy, Blainville, J7C 4R6	8, rue de Cherbourg, Blainville, J7C 5K1
8, 69e Avenue Est, Blainville, J7C 1R1	2, rue Albert-Dreux, Blainville, J7C 4Z6
10, 54e avenue Ouest, Blainville, J7C 1M9	13, rue de la Charente, Blainville, J7C 4M4
35, place Louis-Hémon, Blainville, J7C 3L5	

Annexe 3

FICHE DE SUIVI DU PLAN DE DEPLACEMENT

À côté de chaque acteur, indiquer le nom de la ou des personnes ainsi que la date de la rencontre

Diffusion du plan de déplacement :
École :_ Transmis_le__/__/20XX____par _____
au CÉ__du__/__/_____

Personne ressource école : _____
Autorités municipales :_____
Commission scolaire : _____
Service de police :_____
Autre(s) : _____

Adoption du plan de déplacement par les partenaires (date) : _____

Suivi des recommandations : rencontres et discussions ou demandes :
Conseil d'établissement :_____
Avec groupe de parents :_____
Avec les autorités municipales :_____
Avec la commission scolaire : _____
Avec le service de police :_____
Autre(s) : _____

Interventions en aménagements pour favoriser la marche et le vélo :
Aux abords de l'école :_____
_____
_____

Nombre de supports à vélo : _____
Achetés par (ex. commission scolaire, école) : _____Date :_____
Installés par (ex. la commission scolaire) : _____Date : _____

Activités de sensibilisation et de mobilisation en lien avec le transport actif planifiées ou réalisées :
- Avec les élèves :_____
- Avec les parents :_____
- Avec l'équipe-école : _____
- Autre(s) : _____